

---

**A P E M**

---

Association  
des professionnels  
de l'édition musicale

# **Enjeux du secteur de la musique et priorités pour les élections fédérales 2021**

par Jérôme Payette

# Nos demandes pour les élections fédérales 2021

- Radiodiffusion : moderniser la loi afin que toutes les entreprises qui diffusent des contenus en ligne contribuent au système canadien, incluant les médias sociaux, et éviter toute dérèglementation
- Droit d'auteur : modifier la loi dans le but de hausser les revenus des détenteurs de droits, notamment par la modernisation du régime de copie privée
- Financement : soutenir le secteur de la musique pendant la crise et augmenter le financement de base du Fonds de la musique du Canada

# Enjeux et réalités du secteur de la musique

# La crise de la COVID-19 en bref

- Le pilier qu'est le spectacle souffre
- Activités en ligne encore plus importantes
- Changements d'habitudes du public ?

# L'écoute en continu en bref

- 74% des revenus de la musique enregistrée au Canada en 2020<sup>1</sup>
- 96,9 milliards d'écoutes audio et vidéo au Canada en 2020<sup>2</sup>
- YouTube représente 49% des diffusions mais seulement 7% des revenus<sup>3</sup>
- Difficile d'obtenir certaines données

<sup>1</sup> Selon [Music Canada](#)

<sup>2</sup> MRC Data rapportés par l'[OCCQ](#)

<sup>3</sup> [Étude de Wall Communications](#)

# Un environnement traditionnel favorable à notre musique

- Quotas à la radio de 65% de musique francophone et 35% canadienne
- 50% des ventes au Québec vont à des produits québécois (CD, vinyles)<sup>1</sup>
- Un système de financement du contenu canadien et francophone est en place
- Impacts positifs sur les autres sources de revenus (spectacle, audiovisuel, etc.)

<sup>1</sup> Observable dans les chiffres de l'OCCQ des dernières années

# En ligne, un environnement défavorable à notre musique

- Aucune mise en valeur de notre musique demandée
- Baisse de la part de marché de la musique québécoise de 3-5 fois<sup>1</sup>
- Aucun système de financement du contenu canadien et francophone
- N'aide pas les autres sources de revenus (spectacle, audiovisuel, etc.)

<sup>1</sup> [Selon l'OCCO](#) l'écoute des interprètes québécois représente 2% des écoutes au Canada en 2020. Le Québec représente 22,5% de la population.



# L'importance des recommandations et de ses paramètres

- Près de 70M de chansons disponibles en ligne, l'enjeu est de trouver le public
- 80% du temps d'écoute sur YouTube serait lié aux recommandations <sup>1</sup>
- 64% des recommandations sur YouTube vont à des vidéos ayant déjà 1 million d'écoutes contre 5% à celle ayant moins de 50 000 écoutes <sup>2</sup>
- Des logiques d'intérêt et de pouvoir défavorisent les indépendants, les contenus de niche et en d'autres langues que l'anglais<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Selon [Lyor Cohen de YouTube](#)

<sup>2</sup> Selon le [Pew Research Center](#)

<sup>3</sup> Selon l'article [Music Streaming: Is It a Level Playing Field?](#)

# Moderniser la loi sur la radiodiffusion

# Objectif

Que toutes les entreprises qui diffusent des contenus en ligne, incluant les médias sociaux<sup>1</sup>, contribuent à notre culture de manière équivalente aux entreprises traditionnelles

<sup>1</sup> YouTube est le plus important service de musique en ligne. Son exclusion rendrait pratiquement impossible la réglementation de ses concurrents et serait un argument pour la dérèglementation des radios

# On veut éviter

Une dérèglementation du secteur traditionnel  
en même temps qu'une réglementation des  
entreprises en ligne

# On veut que les services en ligne

- Partagent des informations avec le CRTC
- Contribuent au financement de la culture canadienne
- Contribuent à mettre en valeur la culture canadienne

# Pour des exigences minimales de recommandation

- Il est techniquement faisable de demander aux services de musique en ligne de recommander la musique canadienne et francophone aux canadiens
- Le rapport technique de Brix Labs, commandé par l'APEM en partenariat avec l'ADISQ, CIMA, MPC et la SOCAN explore ce sujet
- <https://apem.ca/rapport-technique-sur-la-recommandation-de-contenu-canadien-sur-les-plateformes-de-musique-en-ligne/>

**Moderniser la loi sur le droit d'auteur  
de manière profitable aux détenteurs de droits**

# Rétablir la copie privée

- Des modifications à la loi sur le droit d'auteur afin de rendre le régime de copie privée neutre sur le plan technologique permettrait d'injecter rapidement des millions de revenus autonomes dans le secteur
- Les modifications doivent permettre à ce régime de s'appliquer tant aux supports audio qu'aux appareils numériques, comme c'est le cas dans de nombreux pays
- Renseignements : [Société canadienne de perception de la copie privée](#)



# Étendre la durée de protection

- Le Canada s'est engagé à étendre la durée de protection du droit d'auteur à 70 ans après la mort de l'auteur dans le cadre de l'ACEUM
- La durée de protection devrait être tout simplement étendue sans fardeau administratif ou autres mesures

# Responsabiliser les intermédiaires internet

- Les dispositions sur les services réseaux s'appliquent de manière indifférenciée au Canada, ce qui permet à de nombreuses entreprises d'échapper à la loi sur le droit d'auteur
- Les services qui utilisent des contenus mis en ligne par les utilisateurs doivent être tenus d'obtenir des licences
- La [directive européenne sur le droit d'auteur 2019/790](#) est un exemple à suivre

# Préciser des éléments et des exceptions

- Confirmer qu'une licence établie par la Commission du droit d'auteur est une obligation contraignante
- Limiter les exceptions pour utilisation équitable; reproductions temporaires et les copies de sauvegardes; organismes de charité
- Abroger l'exception pour les premiers 1,25M\$ des revenus des radiodiffuseurs et celle pour les appareils radiophoniques récepteurs

**Soutenir le secteur pendant la crise et  
augmenter le financement de base du secteur**

# Aider le secteur à traverser la crise

- Maintenir les fonds d'urgence
- Investir dans la relance

# Bonifier le Fonds de la Musique du Canada

- Le financement garanti jusqu'en 2024 doit être pérennisé
- Une nouvelle tranche de 10M\$ doit être investie pour les bénéficiaires habituels
- Si de nouveaux bénéficiaires accèdent au Fonds, des sommes supplémentaires requises

**APEM**

Association  
des professionnels  
de l'édition musicale

Renseignements: Jérôme Payette, directeur général, [jpayette@apem.ca](mailto:jpayette@apem.ca), 514 525 0460 #1